

**Résolution de MM. Philip Grant, Sami Kanaan, Pascal Holenweg et Roger Deneys: «Contre le retour au cens électoral et la mise sous tutelle de la Ville».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 avril 1999)

*RÉSOLUTION*

Considérant le dépôt au Grand Conseil de deux projets de loi, l'un demandant que la qualité d'électeur soit reconnue à toute personne qui paie des impôts dans une commune, sans qu'il soit nécessaire qu'elle y ait son domicile (PL 7916), l'autre prévoyant que le Conseil d'Etat pourra déclarer d'importance cantonale un référendum communal afin que l'ensemble du canton puisse se prononcer en votation populaire (PL 7915);

considérant qu'il est inacceptable et choquant que le droit de vote puisse être lié au fait de payer des impôts et s'étonnant que des projets de lois (PL 7916) calqués sur ce qui se faisait sous l'Ancien Régime puisse encore être déposés aujourd'hui;

rappelant que la démocratie s'exerce à son lieu de domicile, selon les principes de territorialité et de «one person, one vote»;

anticipant les discriminations qui en découleront (personnes pouvant voter dans deux ou trois communes, voire plus, favoritisme envers les seules personnes exerçant une activité lucrative, à l'exclusion de toute personne travaillant bénévolement hors de sa commune de domicile, etc.);

relevant le peu de compétences qu'ont actuellement les communes et le fait que le PL 7915 leur en enlèverait encore;

considérant que c'est bien la Ville de Genève qui est la première visée par ces projets déposés sous le coup de l'émotion suscitée par le rejet des aménagements de la place des Nations et de la place Neuve,

le Conseil municipal:

- s'oppose vigoureusement à ces deux projets de loi;
- prie le Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Grand Conseil;
- demande le respect de l'autonomie communale.